

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE VIC B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1911

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1911

LES MONNAIES BRABANÇONNES

DE LA

TROUVAILLE DE LA RUE D'ASSAUT

A BRUXELLES.

XIII^e siècle.

(PLANCHE II.)

La trouvaille faite, en août 1908, dans les sous-sols du café-hôtel-restaurant enseigné « *A l'Assaut* », 32-34, rue d'Assaut, à Bruxelles, comptait environ 150,000 monnaies d'argent, — esterlins, deniers et oboles, — frappées entre les années 1180 et 1268 en Angleterre, en Écosse, en Irlande et dans les diverses provinces, tant belges que hollandaises, des anciens Pays-Bas.

La presque totalité de ces pièces appartenant à M. Coenegracht, le propriétaire de l'immeuble où elles furent découvertes, a été vendue publiquement à Bruxelles, le 29 octobre 1909, par les soins de M. Charles Dupriez, l'expert en médailles bien connu.

Depuis lors, ont paru, sur ce colossal trésor, diverses notes dans la *Revue belge de numismatique* (1), ainsi qu'un article de M. le vicomte

(1) Année 1910. pp. 100-101 ; 218-219 ; 222-225 ; 365-368 ; 420-424.

B. de Jonghe intitulé : *Deux deniers lossains inédits frappés à Hasselt* (1) et un excellent mémoire de M. Ch. Rutten : *La trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles* (2), dans lequel ce numismate averti décrit minutieusement et commente, avec une grande sagacité, 49,266 monnaies belges et hollandaises, que M. Dupriez, avec son obligeance coutumière, avait bien voulu lui confier à examen.

Les deniers brabançons du dépôt que l'on peut évaluer à environ 59,000, appartiennent aux règnes des ducs Henri I (1190-1235), Henri II (1235-1248), Henri III (1248-1261) et au temps de la régence de sa veuve, Aleyde de Bourgogne, qui de 1261 à 1268 gouverna le duché pendant la minorité de ses fils Henri et Jean; ce qui place l'enfouissement du trésor aux dernières années de la régence de cette princesse (3).

Notre travail ayant pour seul objectif l'étude du numéraire brabançon, on voudra bien nous permettre de résumer ce qu'en a dit M. Rutten et d'y ajouter nos observations personnelles sur les quelque dix mille deniers qu'il n'a pas vus, et que nous devons, nous aussi, à l'amabilité de M. Dupriez, d'avoir eu entre les mains.

Nous suivrons dans nos descriptions l'ordre

(1) Année 1910, pp. 5-11.

(2) Années 1910, pp. 252-280, sans compter une : *Note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut, à Bruxelles*, du même auteur. (*Rev. belge de num.*, 1910, pp. 166-175.)

(3) 1264 d'après M. Rutten.

adopté dans l'*Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, ouvrage auquel les numéros placés entre parenthèses renvoient.

On sait que les deniers brabançons se groupent en deux grandes classes suivant qu'ils offrent des emblèmes seigneuriaux ou des types purement locaux.

I. MONNAYAGE DUCAL.

Henri I (1190-1235). — (29) *Dr.* Buste recouvert d'une cotte de mailles, de face, et tenant un glaive de la main droite. Lég. ...S DVX.

Rev. Église sur le toit de laquelle est posé un oiseau de forte taille.

Pl. II, n° 1 (1).

— *Dr.* Église sur le toit de laquelle est posé un oiseau de forte taille.

Rev. Croix brabançonne rayée, cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, n° 2.

Tout en tenant compte du trèflage subit par cette curieuse pièce, il est impossible de ne pas être frappé de la similitude qu'offre le droit de ce denier, d'aspect hybride, avec le revers de la monnaie précédente. Quant à son revers, il se retrouve sur certains deniers anversois de petit module, ce qui

(1) Les exemplaires de cette pièce, connus à ce jour au nombre de 2 ou 3, étaient si mal venus à la frappe, que l'épée du duc ne se voyait sur aucun d'eux. Il existe une obole au même type.

tendrait à faire remonter le début de la frappe de ces derniers au règne de Henri I, surtout s'il s'agit ici d'un mélange de coins.

Atelier de Herstal. — Les deniers portant, au droit, un buste armé tenant un glaive nu sur l'épaule et, au revers, un bâtiment et une plante, jadis considérés comme émis à Maestricht, ont été restitués par nous à Herstal à la suite d'une étude comparative de ces pièces avec le sceau de la commune (1).

La trouvaille de Bruxelles en renfermait 31, tous usés par la circulation, malgré le haut relief de leur gravure, ce qui les classe parmi les pièces les plus anciennes du dépôt. Ils correspondent aux numéros (23), 20 exemplaires; (24), 1 exemplaire; (25), 2 exemplaires; (26), 1 exemplaire et (17), 3 exemplaires de la planche II de notre *Histoire monétaire des ducs de Brabant*. Avec ces deniers se trouvaient 3 oboles, de type semblable et dont voici la description :

Dr. Buste, casqué et armé, presque de face, une épée nue sur l'épaule. Lég. : h — EN.

Rev. Bâtiment et plante.

Pl. II, n° 3.

Les oboles sont rares dans les anciennes provinces belges. On n'en connaît que pour les grands États, et encore n'en a-t-on guère retrouvé pour la Flandre.

(1) *Revue belge de num.*, 1908, pp. 5-21, pl. I.

D'après ce qu'on nous affirme, le trésor de la rue d'Assaut contenait aussi un ou deux deniers de convention de l'évêque de Liège, Jean d'Aps (1229-1235), et du duc Henri I^{er} et une obole, ce qui serait une nouveauté numismatique. Nous espérons que son possesseur actuel voudra bien la publier.

Deniers au cavalier. — Il y en avait en tout trente-cinq, dont huit correspondant aux numéros (35), (49), (52) et (53), plus une variété inédite (1), ont déjà été signalés par M. Rutten. Les autres appartiennent aux numéros (33), (41), (43), (48), (49), (50), (51), (52) et (53), ou présentent les variétés suivantes :

(48) Variété. Devant la tête du cavalier se voit une croisette formée de quatre points, au lieu d'un anneau.

(48) Autre variété. Sous le cheval une rangée de six globules.

Le revers est celui du n° (48).

Pl. II, n° 4.

— *Dr.* Cavalier armé, l'épée à la main, galopant à droite. Sous le cheval trois globules (?).

Rev. Croix brabançonne, cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, n° 5.

(51) Variété. Rien sous le cheval.

— *Dr.* Cavalier armé tenant un glaive et galo-

(1) *Revue belge de num.*, 1910, pl. IV, 1.

pant à droite. Sous le cheval une fleur de lis entre deux globules.

Rev. Croix brabançonne, ayant un anneau au centre, cantonnée de quatre fleurs de lis, dont l'une est accostée de deux points.

Pl. II, n° 6.

(53) Variété. Devant la tête du cavalier un globe, sous le cheval H (?).

Pl. II, n° 7.

(53) Autre variété. Devant le cheval N.

Rev. Croix brabançonne, cantonnée de quatre points posés en croix, comme sur le revers du n° (49).

Pl. II, n° 8.

Pendant longtemps les deniers au cavalier ont été rangés parmi le numéraire des ducs Henri II et Henri III. Les deniers de convention entre Henri I^{er} et l'évêque de Liège, Jean d'Aps, ayant le même cavalier au revers, nous a fait placer au règne de Henri I^{er} les deniers, portant sous le cheval le mot DVX, comme sur les pièces de convention. La trouvaille de Bruxelles vient confirmer cette opinion, car toutes ces monnaies, sans exception, témoignent d'une longue circulation et leur petit nombre indique que l'usage en était même devenu restreint à l'époque de l'enfouissement du trésor (1264-68).

Deniers à l'écu au lion. — Les deniers à l'écu au lion étaient au nombre de 23,550, comprenant des exemplaires de toutes les pièces à ce type (sauf

l'obole n° 55), figurées sur la planche III de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant*. M. Rutten, qui s'est donné la peine de trier toutes ces monnaies, y a rencontré quelques variétés nouvelles dont les cinq plus importantes ont été reproduites sous les numéros 2 à 6, planche IV de l'année 1910 de la *Revue belge de Numismatique* (1). Parmi les quelques pièces, une vingtaine, que nous avons été seul à examiner, nous avons trouvé encore un exemplaire du rare denier gravé page 373 du tome III de notre ouvrage.

Il y avait aussi trois oboles, deux semblables au n° (66) et une troisième inédite et que voici.

Dr. Sans légende. Écu au lion au profil droit.

Rev. Croixbrabançonne cantonnée de B- $\overline{\text{T}}$ -S- $\overline{\text{T}}$.

Pl. II, n° 9.

Le denier correspondant à cette obole est encore à retrouver.

M. Rutten croit toutes ces monnaies frappées au cours du règne de Henri III (1248-1261) et il pourrait bien avoir raison.

Les deniers au même écu attribués au temps de la régence d'Aleyde de Bourgogne (1261-1268), *Nobilis Vidua*, traduction libre et par trop hasardeuse des lettres N-V qu'ils portent, atteignaient le

(1) Parmi elles, un denier avec GOLI au revers, pl. IV, n° 5. Cette inscription est fort nette. Le dessinateur l'a mal reproduite. Mais la pièce peut être le produit d'un mélange de coins, il faudrait attendre la découverte d'autres exemplaires pour pouvoir décider.

chiffre respectable de 15,661 exemplaires (1). Dans leur ensemble ce sont les mieux conservés du trésor. M. Rutten a relevé avec soin les diverses inscriptions qu'ils présentent : H-V, H-V, V-D, V-H, N-V, V-N, V-V, V-H, (2), et nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer le lecteur aux articles publiés à leur sujet par cet écrivain consciencieux. Avec ces pièces se rencontraient deux oboles n^{os} (75 et peut-être 76), et quatre deniers à la légende $\overline{\text{T}}\text{-L}\text{-I}\text{-T}$ n^o (71), dans laquelle il n'est plus permis de voir le nom de la duchesse Aleyde, depuis que les mêmes lettres se retrouvent sur un denier émis à Hasselt (3), ville dans laquelle la veuve du duc Henri ne possédait pas le droit de battre monnaie. Il s'agit probablement du nom d'un monétaire, que M. Dupriez propose de lire *ITALicus*, l'Italien.

II. MONNAYAGE LOCAL.

Les monnaies à types locaux étaient au nombre de 26,500 dans la trouvaille, c'est-à-dire, à peu de chose près, aussi nombreuses que les monnaies ducales. Les variétés que présentent ces pièces entre elles sont innombrables. M. Dupriez en a constaté plus de 300 (4). Il serait téméraire de vouloir

(1) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, n^{os} 72 à 74.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1910, pp. 252-280; 420-424.

(3) *Revue belge de num.*, année 1910, p. 8.

(4) *Catalogue de deniers des XII^e et XIII^e siècles des Pays-Bas méridionaux*, en vente aux prix marqués. Bruxelles, 1910.

y reconnaître les indices d'autant d'émissions différentes, car il est certain que le plus grand nombre sont dues à la négligence ou à la fantaisie des tailleurs des coin et quelques-unes aussi à une frappe trop peu énergique qui fait que certains détails de gravure ne sont pas reproduits sur le flan. Nous ne nous attarderons pas à signaler toutes ces variétés, ce qui serait une besogne aussi fastidieuse qu'inutile, et nous nous bornerons à noter celles qui nous semblent avoir quelque intérêt numismatique.

Atelier d'Anvers. — Les deniers au donjon crénelé flanqué de deux tourelles étaient au nombre de 1051. Ils correspondent aux numéros (79), (80), (81), (82), (83), (84), (85), (86), (87), (88), (89), (90), (91), (92), (93), (94), (95) et (97), c'est-à-dire, qu'à une variété près, ils comprenaient toutes celles qui sont connues à ce jour. Il y en avait aussi de nouvelles, dont voici la nomenclature :

(80) Pour le droit.

Rev. Croix rayée, cantonnée de quatre fleurons.

(82) *Dr.* Légèrement varié de gravure.

Rev. La croix au lieu d'être cantonnée de deux fleurons et de deux globules l'est de deux fleurons et de deux fleurettes.

Pl. II, n° 10

— *Dr.* Tour crénelée accostée de deux tourelles à toit pointu.

Rev. Croix brabançonne cantonnée de deux

croisettes et de deux groupes de trois points posés deux et un.

Pl. II, no 11.

(86) *Dr.* Les petites tourelles sont crénelées.

(86) Autre variété. Au revers la lettre \bar{X} qui se trouve dans l'un des cantons de la croix affecte une forme qui lui donne l'apparence d'une sorte de X.

Pl. II, no 12.

(88) Droit du (88), revers du (97).

(89) Croix brabançonne rayée, cantonnée des lettres \bar{A} -N, d'un fleuron et d'un groupe de quatre points formant rectangle placé entre deux points.

Pl. II, no 13.

— Même revers; mais le droit est celui du n° (97).

(97) *Rev.* Croix brabançonne cantonnée de quatre fleurons.

Pl. II, no 14.

(97) Le droit du 97 est accolé au revers du 86.

(97) Droit du 97. Le revers a la croix rayée, cantonnée de \bar{A} -N et de deux fleurons de forme spéciale.

Pl. II, no 15.

Aucune obole. Jusqu'ici on n'en a pas rencontré pour Anvers. Les deniers les plus nombreux appartenaient aux numéros (86 89) et (93), ce qui permet de supposer que les pièces qui ne portent aucune légende sont, sans doute, les plus anciennes.

Atelier de Bruxelles. — Les deniers de Bruxelles,

sur lesquels on veut voir la projection horizontale d'un pont, comptaient 6,100 exemplaires plus une charmante obole (n° 103), jusqu'ici unique dans la collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

Ces deniers étaient les numéros (98), (99), (101), (102), (104), (107), (108), (109), (111), (112), (113), (114), (115), (116), (118), (121), (123), (124), (125), (126), (127) et (128) de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant* (1) mêlés à quelques variétés nouvelles, que voici :

(98) Au centre de la croix du revers, se voit un anneau ayant, lui-même, un point en son centre.

(98) Les deux anneaux qui cantonnent la croix du revers sont ponctués.

Il existe aussi de nombreuses différences de dessin entre les ponts du droit, les fleurettes tigées du revers, etc., etc., tant pour le numéro (98) que pour les numéros (99) et (106), monnaies à la frappe desquelles un grand nombre de coins a dû être employé.

(99) *Dr.* Les fleurons qui accostent le pont ont cinq tiges chacun au lieu de quatre.

(99) Autre variété. La croix du revers est cantonnée de deux anneaux ponctués, surmontée chacun d'un point et de deux fleurettes non tigées.

Voir Brabant, t. III, p. 374.

Pl. II, n° 16.

(1) Les types les plus nombreux étaient ceux des monnaies (106), 1,958 exemplaires; (126), 1,192 exemplaires et (127), 1,006 exemplaires.

